

Camera di i Territorii di Corsica

Raportu d'attività

di u 2020



Rapport d'activité
pour l'année
2020

Chambre des Territoires de Corse

Préambule	p. 3
Le rôle de la Chambre des Territoires de Corse	p. 4
La composition et la présidence de la Chambre des Territoires de Corse	p. 5
L'élection des membres de la Chambre des Territoires de Corse	p. 6
Le siège de la Chambre des Territoires de Corse	p.10
Le bilan	p.11
Les sessions	p.12
Les commissions	p.16
Les outils créés et mis à disposition des membres	p.17
Les propositions pour les orientations budgétaires 2021	p.19
Les ressources humaines	p.20



Préambule

La Loi du 7 mars 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse, n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse, a créé une collectivité unique en Corse, à compter du 1er janvier 2018.

La Collectivité de Corse constitue ainsi, depuis cette date, une collectivité à statut particulier, en lieu et place de la Collectivité Territoriale de Corse et des Départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Elle comprend une Chambre des Territoires, dont le siège est à Bastia. Cette Chambre des Territoires a été créée afin de mieux coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière.

Le Décret n°2017-1684 du 14 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 15 décembre 2017 relatif à la Chambre des Territoires de Corse et portant diverses dispositions d'adaptation à la création de la Collectivité de Corse avait été soumis pour avis le 21 septembre 2017 à l'Assemblée de Corse, il a été adopté par l'Assemblée de Corse après avoir été amendé sur la base du rapport coproduit par le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Commission des Compétences législatives et réglementaires. Mais aucune des propositions n'a été retenue.

Aux termes de ce décret, « La chambre des territoires exercera les missions dévolues, dans chaque région, aux conférences territoriales de l'action publique (CTAP) ».



Le rôle de la Chambre des Territoires de Corse

La Chambre des Territoires de Corse est une instance de dialogue entre les collectivités locales de Corse sur les grands enjeux liés au développement local, à l'exercice de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du territoire.

La Chambre des Territoires peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements.

Elle examine les projets qui lui sont présentés par les collectivités locales, leurs groupements ou leurs établissements publics, ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dans le cadre de conventions territoriales d'exercice concerté des compétences ou des contrats de ruralité.

La Chambre des Territoires peut par ailleurs débattre de tout sujet d'intérêt général partagé, comme :

- Les enjeux prospectifs et les schémas stratégiques,
- La révision éventuelle du PADDUC,
- Les enjeux de contractualisation nationale et européenne.

Elle émet enfin des avis sur les rapports soumis à l'Assemblée de Corse, qui relèvent de son champ de compétences. Elle peut, dans ce cadre, soumettre des propositions d'amendements.

En marge de ces missions fixées par la loi, la Chambre des Territoires s'est aussi donné comme rôle celui d'être un Centre de ressources pour ses membres et au-delà pour tous les élus qui souhaitent obtenir des informations relatives aux territoires, que ces informations soient d'ordre juridique, géographique, cartographique, patrimonial ou historique etc. Un Atlas, sorte de carte d'identité des territoires est actuellement en cours de constitution. L'objectif est de rendre disponibles un maximum de données sous support numérique libre de droits.

L'objectif est également d'être un pivot entre les services instructeurs de la Collectivité de Corse et les territoires afin de faciliter les échanges d'informations, le suivi des projets et améliorer l'ingénierie pour une optimisation des fonds consacrés au développement des communes et intercommunalités. Ainsi, des réunions délocalisées sont prévues et seront amenées à se mettre en place dès que la situation sanitaire le permettra.



La composition et la présidence de la Chambre des Territoires de Corse

Présidence : le Président du Conseil Exécutif de Corse

42 membres

Le Président de l'Assemblée de Corse

11 conseillers exécutifs

8 élus de l'Assemblée de Corse

8 représentants des présidents des communautés de communes

2 présidents des communautés d'agglomération de Bastia et d'Aiacciu

8 représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants de Corse

3 maires des communes de plus de 10 000 habitants.

1 représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne sur proposition de Comité de massif

Pour mémoire, l'année 2020 a connu un renouvellement partiel de ses membres lié aux élections municipales.

La réunion d'installation de la seconde mandature a eu lieu le 12 octobre 2020.



L'élection des membres de la Chambre des Territoires de Corse

Base juridique

Le décret d'application n° 2017-1684, du 14 décembre 2017, publié au Journal Officiel le 15 décembre 2017, définit les modalités d'élection et de désignation des membres de la Chambre des Territoires.

L'arrêté n° R20-2018-01-24-004 du 24 janvier 2018, organise les modalités d'organisation de l'élection des représentants des présidents des communautés de communes et des représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants.

Le vote

Le vote s'est effectué par correspondance jusqu'au **1^{er} octobre 2020**.

Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats de chacun de ces scrutins ont eu lieu le **6 octobre 2020** en Préfecture de Région par la commission prévue à l'article D.4422-30-5-III du code général des collectivités territoriales.

Les représentants des présidents des communautés de communes sont élus au scrutin uninominal. Les sièges ont été attribués aux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Les représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants sont élus au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel.



Etaient élus, de 2018 à septembre 2020 (première mandature)

- Pour le collège représentant les maires des communes de 10 000 habitants :



Don-Marc ALBERTINI
Merru di Ghisoni



Jean-Baptiste ARENA
Merru di Patrimoniu



Paul-Joseph CAITUCOLI
Merru d'Arghjusta è Muricciu



Joselyne MATTEI FAZI
Merressa di Rennu



Jean-Luc MILLO
Merru di Livesi



Jean-Toussaint MORGANTI
Merru d'Ogliastru



Jérôme NEGRONI
Merru di San Lorenzu



Marie-Thérèse OLIVESI
Merressa di San Niculaiu

- Pour le collège des communautés des communes :



Louis CESARI
Presidente di a Cumunità di Cumune
di Fium'orbu Castellu



Henri FRANCESCHI
Presidente di a Cumunità di Cumune
di Celavu Prunelli
Merru d'Aucciani





François-Marie MARCHETTI
 Presidente di a Cumunità di Cumune
 di Calvi - Balagna



Pierre MARCELLESI
 Presidente di a Cumunità di Cumune di l'Alta Rocca
 Merru di Zoza



Anne-Marie NATALI
 Presidente di a Cumunità di Cumune
 di Marana - Golu
 Merressa di U Borgo



Marc-Antoine NICOLAI
 Presidente di a Cumunità di Cumune di Costa Verde
 Merru di Cervioni



Claudy OLMETA
 Presidente di a Cumunità di Cumune
 di ù Nebbiu - Conca d'Ora
 Merru di San Fiorenzo



Jean PAJANACCI
 Presidente di a Cumunità di Cumune
 di ù Sartinese - Valincu - Taravu

- Représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne



Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA
Merru di Livia
 Maire de Levie



Sont élus, pour la deuxième mandature (mars ou juin 2021, date des prochaines élections territoriales)

Les représentants du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de Corse restent inchangés.

Pour les communes et les EPCI :

2 Présidents des Communautés d'Agglomération

MARCANGELI Laurent	Président Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
POZZO DI BORGO Louis	Président Communauté d'Agglomération de Bastia

3 Maires des communes de plus de 10 000 habitants

ANGELINI Jean-Christophe	Maire de Purtivechju (également membre en tant que Conseiller exécutif)
SAVELLI Pierre	Maire de Bastia
MARCANGELI Laurent	Maire d'Aiacciu (également membre en tant que Président CAPA)

1 Représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne

Désignation en cours

4 Représentants des Présidents des communautés de communes

DOMINICI Jean-Baptiste	Président Communauté de Communes de Marana – Golu
MARCELLESI Pierre	Président Communauté de Communes de l'Alta Rocca
MARCHETTI François-Marie	Président Communauté de Communes de Calvi - Balagne
NICOLAI Marc-Antoine	Président Communauté de Communes de Costa Verde

8 Représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants

Titulaires

ALBERTINI Don Marc, maire de Ghisoni
ARRIGHI Fabien, maire de Nuceta
BERTOLOZZI Paul-Antoine, maire de Quasquara
CECCALDI Attilius, maire de Lama
GIUSEPPI Jean, maire de Figari
LUCCIONI Jean-Baptiste, maire de Pitrusedda
MARTINETTI Achille, maire de Bucugnà
MORGANTI Jean-Toussaint, maire d'Ogliastru

Suppléants

VITTORI Philippe, maire de San Gavinu di Fiumorbu
BUSSETTA Jean-Yves, maire d'Altiani
PINELLI Jean-Laurent, maire d' U Pighjolu
ORSINI François, maire de Castifau
GIOCANTI Jean-Luc, maire d'Aucciani
CASTELLANI Pascaline, maire d' A Piana
ORSONI Marie-France, maire de Veru
VIVONI Ange-Pierre, maire de Siscu



Le siège de la Chambre des Territoires de Corse



Le siège de la Chambre des Territoires est à Bastia. Les séances plénières se tiennent en salle des délibérations « Jean Leccia ».

Les locaux administratifs sont installés au sein de la Coupole, au 2^{ème} étage de l'Hôtel de la Collectivité de Corse.

La salle B49 accueille les réunions des commissions et groupes de travail de la Chambre des Territoires. Cette salle est également mise à disposition des élus qui souhaitent se réunir durant les sessions ou en dehors afin de préparer les séances de travail de la Chambre des Territoires.



Le bilan de l'année 2020

En raison d'une part des élections municipales et des conditions particulières dans lesquelles elles se sont déroulées (délai particulièrement long entre le premier et le second tour de ces élections lié au COVID 19) et d'autre part du contexte sanitaire avec ses deux confinements, le nombre des réunions de la Chambre des Territoires est anormalement réduit.

On signalera que la séance consacrée à l'installation de la nouvelle mandature (lundi 12 octobre 2020) s'est déroulée en semi-présentiel et avec des élus masqués, ce qui n'a pas permis la réalisation d'un reportage photo sur les nouveaux élus et donc a empêché l'habituel trombinoscope.

De ce fait, le nouveau visage de l'institution sera proposé ultérieurement.

- Ont été organisées :
 - 2 séances plénières et 3 consultations par procédure écrite
 - 1 réunion en visio sur le rapport *Salvezza*
 - 1 réunion du groupe de travail Evolution statutaire de la Chambre des Territoires.

- Ont été examinés et approuvés :
 - 9 rapports auxquels doivent être ajoutés les 5 rapports inscrits à l'ordre du jour de la session du 7 décembre
 - 2 délibérations portant sur les désignations des membres de la Chambre au sein d'organismes extérieurs
 - 7 décisions.

- Ont été produits :
 - 1 compte-rendu de la réunion de présentation du plan *Salvezza*
 - Le compte rendu de la séance plénière du 12 octobre ainsi que celui du 7 décembre qui sera rédigé avant la fin du mois de décembre 2020 et finalisé au plus tôt.



Les sessions

12 octobre 2020

Session plénière



Bilan de cette séance plénière



Ordre du jour de la séance du 12 octobre :

Rapport N° 2020-1

Désignation des membres de la Chambre des Territoires dans les organismes extérieurs et commissions de la Collectivité de Corse (tableau ci-joint)

Raportu N° 2020-1

Disignazione di i riprisintanti di a Camera di i Territorii in e cummissione è urganisimi esterni



Rapport N° 2020-2

Renouvellement des commissions et renouvellement des membres des commissions

Raportu N° 2020-2

Rinuvellamentu di e cumissione è rinuvellamentu di i so membri

Rapport N° 2020-3

Bilan d'activité de la Chambre 2018-2020 et calendrier de travail 2020-2021

Raportu N° 2020-3

Raportu d'attività di a Camera 2018-2020 è calendariu 2020-2021

Rapport N° 2020-4

Individualisation des crédits au titre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires :

Individualisation des crédits au titre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires

Individualisation des crédits au titre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires - Fonds de Territorialisation : création d'une structure multi-accueil – Bunifaziu

Individualisation des crédits au titre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : dotation quinquennale et dotation école, 6^{ème}-individualisation 2019

Raportu N° 2020-4

Individualizzazione di i crediti à titulu di u rigulamentu di l'aiuti à e cumune, è intercumunalità è territorii :

Individualizzazione di i crediti à titulu di u rigulamentu di l'aiuti à e cumune, è intercumunalità è territorii

Individualizzazioni di i crediti à titulu di u rigulamentu di l'aiuti à i cumuni, intarcumunalità è tarritorii - Fondu di Tarritorializzazioni : criazioni di una struttura multiaccoglienza – Bunifaziu

Individualizzazione di i crediti à titulu di u rigulamentu di l'aiuti à e cumune, è intercumunalità è territorii: dutazione cinquenaria è dutazione scola – 6^a individualizzazione

Rapport N° 2020-5

Erosion du littoral : définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale corse de gestion intégrée du trait de côte

Raportu N° 2020-5

Erusioni di u litoral : difinizioni di l'urientazioni maiò è metudulugia par l'elaborazioni di una strategia tarritorialia Corsa di gistioni intigrata di u tracciatu di costa

Rapport N° 2020-6

Politique de développement maîtrisé des activités sur les espaces et sites de pleine nature

Raportu N° 2020-6

Pulitica di sviluppu ammastratu di l'attività in i spazii è i siti à meza natura

Rapport N° 2020-7

Information et discussion sur les nouvelles habilitations conférées au PADDUC par la loi portant engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique (ELAN)

Rapport d'évaluation et de validation du PADDUC 2017-2019



Raportu N° 2020-7

Infurmazioni è discussioni in quantu à i novi abilitazioni attribuiti à u PADDUC da a leghje chì porta ingaghjamentu pà l'alloghju, l'accunciamentu è u numericu » (ELAN)"

Raportu di seguitu è di valutazione di u PADDUC 2017 - 2019

Rapport N°2020-8

Convention quinquennale 2020-2024 relative à la définition et à la mise en œuvre des actions du Parc Naturel Régional de Corse sur son territoire

Raportu N° 2020-8

Cunvinzioni cinquennia 2020-2024 relativa à a difinizioni è à a missa in opara di l'azzioni di u parcu di corsica nantu à u so tarritoriu

Rapport N°2020-9

Désignation d'un représentant de la Chambre des Territoires au sein du COPIL Economie Sociale et Solidaire

Raportu N° 2020-9

Disignazione di u riprisintantu di a Camera di i Territorii in u COPIL Ecumunia Sociale è Sulidaria



Ordre du jour de la séance du 7 décembre :

Rapport N°2020-10

Individualisation du Fonds *Paese* et approbation de la convention avec la CADEC

Raportu Nu 2020-10

Individualizazione di u Fondu *Paese* è approbazione di a cunvinzione incù a CADEC

Signature officielle de la convention avec la CADEC

Signatura ufficiale di a cunvinzione incù a CADEC

Rapport N° 2020-11

Désignation des membres de la Chambre des Territoires dans les comités de suivi et commissions de la Collectivité de Corse et renouvellement des membres des commissions

Raportu N° 2020-11

Disignazione di i riprisintanti di a Camera di i Territorii in e cummissione è cumitati di a Cullettività è rinuvellamentu di i so membri

Rapport N°2020-12

Désignation d'un représentant de la Chambre des Territoires au sein du COPIL Economie Sociale et Solidaire et lancement du projet « Croix Rouge sur Roues »

Raportu N° 2020-12

Disignazione di un riprisintante di a Camera di i Territorii in u COPIL Ecunomia Sociale è Sulidaria è presentazione di u prugettu « Croix Rouge sur Roues »

Rapport N°2020-13

Rapport d'activité 2020, orientations budgétaires 2021 et calendrier

Raportu N° 2020-13

Raportu d'attività 2020, urientazioni di u bughjettu 2021 è calendariu

Rapport N°2020-14

Individualisations des crédits au titre des règlements des aides aux communes et intercommunalités

Raportu N° 2020-14

Individualizazione di i crediti à titulu di l'aiuti à e cumune, è intercumunalità è territorii è Attributione



Les commissions

Lors de la séance d'installation, les membres de la Chambre des Territoires de Corse se sont prononcés sur l'opportunité de supprimer, maintenir ou créer des commissions de travail.

À l'issue d'un rappel des commissions existantes et compte-tenu de leur activité durant la première mandature, les élus ont décidé, par un vote unanime :

- ✓ **De supprimer** les commissions déneigement et urbanisme commercial qui ont atteint leurs objectifs
- ✓ **De maintenir** des commissions qui doivent poursuivre leurs travaux :
 - Incendies
 - Evolution statutaire de la Chambre
 - Economie circulaire **et économie sociale et solidaire**
 - Eau
 - Protection du littoral et du milieu marin
 - Commission mixte paritaire sur les services publics
- ✓ **De créer** 2 nouvelles commissions :
 - **Loi ELAN et PADDUC**
 - **Politique forestière** (sur proposition de Fabien Arrighi soutenu notamment par Don Marc Albertini) en y intégrant l'examen du problème de l'ONF.

A l'occasion des premières réunions de ces commissions, il sera procédé à la désignation des présidents et rapporteurs de chacune d'elles.



Les outils créés ou en cours pour mise à la disposition des membres

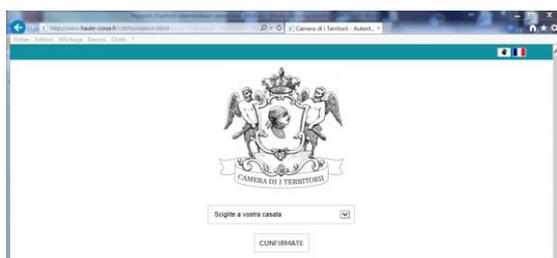
Un trombinoscope et une base adresses

La base adresses a été mise à jour suite à l'élection. En revanche, pour le trombinoscope, il n'a pas été possible de faire les photos en raison du contexte sanitaire particulier. Dès retour à la normale, les élus seront sollicités pour des portraits photos et les bases de données seront mises à jour

Une cartographie des représentants par territoire

Pour les mêmes raisons, il n'a pas été possible de mettre à jour la cartographie des territoires avec les photos des élus afin d'actualiser les cartes produites en 2018.

Une plateforme collaborative



Cet outil conçu sur le principe du système de GED (Gestion Electronique de Document), intègre les fonctions suivantes :

- Annuaire
- Textes, décisions, avis, ...
- Portail documentaire (veille juridique, revue de presse ...)
- Dépôt de documents, possibilité de mettre des commentaires et questions
- Travail à plusieurs sur le même document, workflows,
- Alertes
- Diffusion de documents types (pour modéliser par exemple les saisines, les délibérations etc.)

Continue d'évoluer...



Cette plateforme, ouverte avec des niveaux d'accès utilisateurs hiérarchisés, permet de :

- Diffuser les ordres du jour des sessions
- Donner accès aux documents de travail
- Lancer les procédures écrites
- Conserver la mémoire des travaux effectués



Un site Internet



Actuellement une page est ouverte à partir du site Internet de la Collectivité www.isula.corsica/territoires
Un étudiant en alternance a intégré l'équipe de la Chambre des Territoires et a été positionné en priorité sur la mise à jour des sites Internet, Intranet et développement progressif des réseaux sociaux.

Un numéro spécial

Un numéro permanent, le **04.95.55.69.00** a été ouvert afin de permettre aux élus en priorité, mais également à toute personne souhaitant obtenir des informations sur la Chambre des Territoires d'obtenir immédiatement une réponse.

Ce numéro « vert », outil d'assistance aux élus a notamment été créé lors des travaux de la Commission Incendie et le lancement d'une campagne de communication sous l'égide de la Chambre des Territoires en faveur de la création des réserves communales.

Ainsi, les maires ont été destinataires d'une plaquette d'information avec ce numéro et pouvaient le temps de la campagne être directement mis en ligne avec Monsieur Jean-Pierre Mazzi, référent, au titre de l'Association départementale des comités communaux des feux de forêts et des réserves communales de sécurité civile de la Haute-Corse.

Il est prévu de faire fonctionner ce numéro en fonction des priorités d'intervention (sécurité incendie plutôt en période estivale, déneigement en période hivernale, assistance juridique tout au long de l'année etc. ...).



Les propositions pour les orientations budgétaires 2021

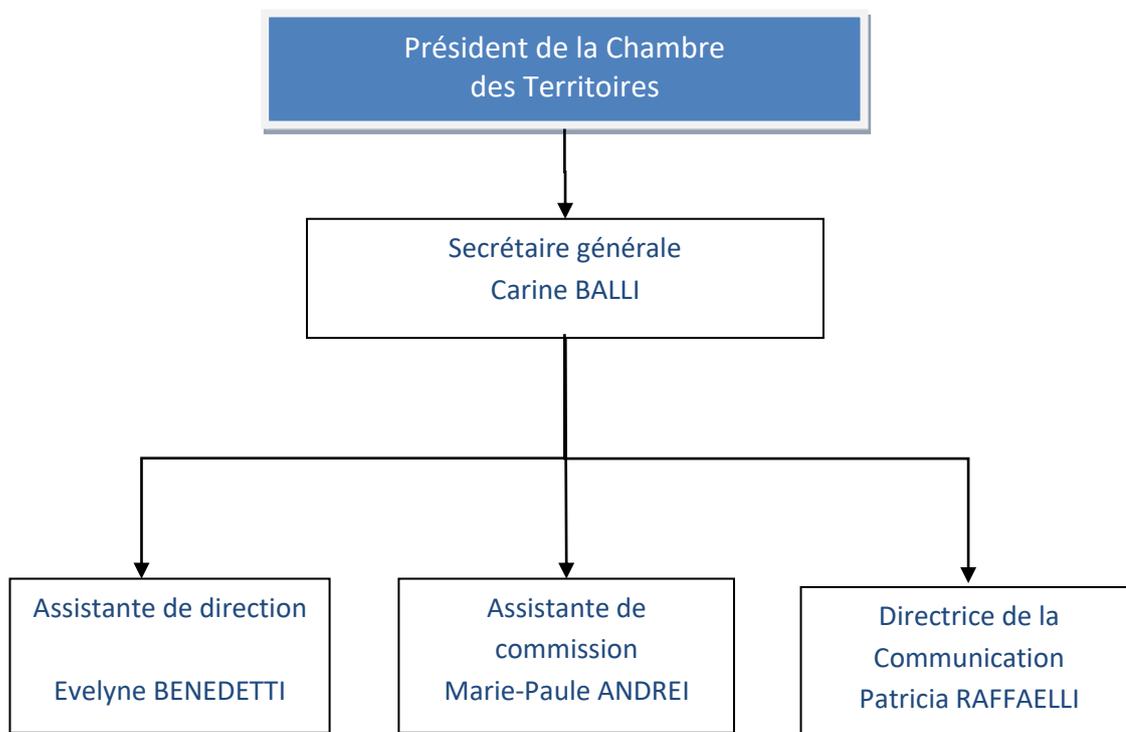
Cette année, année de transition en raison des élections municipales et année de fortes tensions budgétaires au regard de la crise sanitaire et des politiques de sauvegarde et de relance menées par la Collectivité de Corse, le budget proposé a été limité aux dépenses suivantes :

1. Constitution d'un Atlas, carte d'identité des territoires (campagne photos, recherches historiques sur la mémoire des hommes et des lieux, recueil de données thématiques en tous genres, etc.) pour un montant de 2 000 €
2. Conclusion de partenariats avec les festivals, foires et tout évènement (expositions, accueil de conférences, ...) mettant en valeur les territoires et les savoir-faire locaux /ou contribuant à la valorisation et la transmission de la mémoire des territoires et des hommes pour un montant de 3 000 €
3. Prestations de services pour la retranscription in extenso des débats lors des séances plénières pour un montant de 3 000 €
4. Formations des élus (dépenses obligatoires) pour un montant de 2 000 €.



Les ressources humaines

Organigramme de la Chambre des Territoires pour l'année 2020



Durant l'année 2020, la Chambre des Territoires a fonctionné avec trois agents permanents : l'assistante de commission, la directrice de la communication et la secrétaire générale du fait de l'absence de la secrétaire de direction en arrêt de maladie depuis le 3 janvier 2020.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, un alternant en communication de l'université de Corse est venu compléter l'équipe.

Un renfort avec un poste de régisseur pour la gestion de l'hémicycle et la salle de commission de la Chambre des Territoires, ainsi qu'un agent référent en matière de gestion des systèmes d'information et permanent pour répondre au numéro spécial mis en place au sein du secrétariat général (04.95.55.69.00) a été demandé mais ces deux postes n'ont, pour l'instant, pas été acceptés par l'administration support.

